



Observatoire des marchés publics romand

p.a. SIA section vaud

av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

---

## Analyse des procédures de passation de marchés publics

**Date de l'analyse:**

09.01.2026

**Titre du projet du marché:**

AO Piscine d'Engollon – Rénovation du bassin, plongeoirs, pataugeoire et plages /  
Mandat d'architecte

**Forme / genre de mise en concurrence:**

Appel d'offres avec cahier des charges détaillé

**ID du projet:**

#29263

**N° de la publication SIMAP:**

#29263-01

**Date de publication SIMAP:**

07.01.2026

**Adjudicateur:**

Commune de Val-de-Ruz

Service des bâtiments et de l'énergie

Rue de l'Epervier 6

2053 Cernier - Suisse

**Organisateur:**

Commune de Val-de-Ruz

Service des bâtiments et de l'énergie

Rue de l'Epervier 6

2053 Cernier - Suisse

M. Joan Camps, Architecte Communal

joan.camps@ne.ch

**Inscription:**

**Visite:**

Pas de visite prévue.

**Questions:**

14/01/2026. Les questions portant sur le présent appel d'offres peuvent être posées de façon anonyme sur le forum de questions du site [www.simap.ch](http://www.simap.ch) jusqu'à la date susmentionnée.

**Rendu documents:**

30/01/2026 en format papier (remise en mains propres/le cachet postal faisant foi) et en format numérique. Le rendu des documents en format numérique se fait exclusivement via la plateforme SIMAP.

**Rendu maquette:**

Pas de maquette à rendre.

**Type de procédure:**

Procédure ouverte non soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux.

**Genre de prestations / type de mandats:**

Mandataire Individuel Architecte, phases SIA 33-53.

**Description détaillée des prestations / du projet:**

Pour le projet de rénovation de la piscine d'Engollon, l'adjudicateur recherche un mandataire Architecte pour les phases SIA 33-53 selon règlement SIA102.

La rénovation projetée vise à :

- Garantir la sécurité et le confort des usagers grâce à des infrastructures modernes, conformes aux normes en vigueur;
- Assurer la continuité des activités scolaires et associatives, même durant les périodes de transition;
- Renforcer le sentiment d'appartenance des habitants de Val-de-Ruz autour d'un équipement collectif.

Une démarche écologique fait partie des objectifs du projet (autoproduction, réduction consommation d'eau).

L'enveloppe budgétaire du projet est de 5'484'124 Fr TTC.

**Communauté de mandataires:**

Admise, limitée à deux membres.

**Sous-traitance:**

Admise pour les prestations de Direction des Travaux.

**Mandataires préimpliqués:**

Les bureaux préimpliqués sont mentionnés (Jenzer + Partner AG, pour les phases phases SIA31 et 32), les documents produits font partie de l'appel d'offres.

**Comité d'évaluation ou Jury:**

Pas mentionné.

**Conditions de participation:**

- Attestation sur l'honneur - annexe P1
- Attestations d'assurances - annexe P5
- Engagement à respecter l'égalité entre hommes et femmes - annexe P6

**Critères d'aptitude:**

Aucun critère d'aptitude.

**Critères d'adjudication / de sélection:**

1. Prix selon la méthode T2 - 25%
2. Evaluation du nombre d'heures selon la méthode T4 - 15%
3. Références - 20%
4. Organisation - 15%
5. Méthodologie - 25%

**Indemnités / prix:**

-

# Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce:

## Qualités de l'appel d'offres:

- Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises.
- La description du projet et des enjeux / objectifs est détaillée et suffisante.
- Les documents de l'appel d'offres contiennent une étude préliminaire et/ou un descriptif exhaustif des prestations basé sur les règlements concernant les prestations et les honoraires élaborés par la SIA, ce qui permet d'établir des offres comparables.
- Les moyens d'appréciation, la pondération et la méthode de notation des critères d'adjudication sont clairement indiqués.
- La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres.
- Le nombre de membres du collège d'évaluation est suffisant et ceux-ci disposent des compétences professionnelles nécessaires à une évaluation appropriée et à une appréciation adéquate des offres conformément à l'art. 12.3 SIA 144 (2022).
- La méthode de notation des critères qualités est conforme à l'art. 24.7 SIA (2022).
- Les dispositions relatives aux droits d'auteur (droits moraux) et à la confidentialité des documents déposés (droits patrimoniaux) pour l'offre sont mentionnées et sont correctes.

## Manques de l'appel d'offres:

- Certaines références légales ne sont pas correctes. Notamment, l'appel d'offres n'est pas indiqué comme soumis aux accords OMC mais il rentre dans ce cas de figure.
- Les mandataires pré impliqués sont mentionnés mais les règles de leur participation du marché (prolongation des délais de rentrée des offres) ne sont pas conformes à l'art. 14.4 SIA (2022) et à l'art.21a OMP (1995) ou l'art. 14 LMP/AIMP (2019).
- Les délais ne sont pas corrects pour une procédure qui devrait être soumise aux accords OMC.
- Aucun membre indépendant est présent dans le collège d'évaluation (art 12.3 SIA 144).

## Observations de l'OMPr:

- L'OMPr regrette que le dossier ne se réfère pas au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013 et qu'il n'en respecte que partiellement les principes généraux.
- L'OMPr regrette également que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art.15 dans le règlement SIA 144, ne soit pas utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.

## Évaluation de l'OMPr:



---

**s i a**

société suisse des ingénieurs et des architectes  
coordination romande

**CRAIA**

Conférence Romande des Associations,  
d'Ingénieurs et d'Architectes